



Un verdict honteux !

La clémence du chef d'établissement

Cher(es) collègues,

Le détenu M qui a agressé notre collègue à la SAS le 02 février 2023 en lui assénant **3 coups de poing au visage** ainsi que son codétenu actif dans l'agression (**en fermant la porte de la cellule**, sont passés en audience disciplinaire hier après midi !

Résultat de l'audience présidée par le Chef d'établissement :

le détenu M a pris : **30 jours Q.D dont 10 avec sursis !**

le détenu N a pris : **20 jours Q.D dont 10 avec sursis !**

Le Chef d'établissement, devrait soutenir son personnel, au lieu de porter du crédit à un détenu récidiviste en terme de violence physique !

Voilà, cher(es) collègues ce qui arrive quand on **BANALISE les violences physiques ou verbales** à votre égard au quotidien.

Pour F.O Justice, nous espérons que l'agresseur et son complice seront transférés aussi rapidement que le détenu qui a agressé dernièrement un officier !

Pour F.O Justice, l'Administration et le Chef d'établissement pourraient être reconnus responsable de l'agression du collègue qui ne faisait que son travail !!!

Il s'est retrouvé dans une situation d'insécurité dû fait que l'Administration double les détenus dans les cellules. Elle est où la labellisation et le respect fondamentale de l'encellulement individuelle ?

HONTE A VOUS MONSIEUR LE DIRECTEUR POUR CE VERDICT INCOMPRIS DES AGENTS !!!!

NE SOYEZ PAS ÉTONNÉ DE LA SUITE

F.O JUSTICE ESPÈRE QUE LE VERDICT RENDU A LA BARRE SERA A LA HAUTEUR DES FAITS !!!!!

CE QUI N'A PAS ÉTÉ VOTRE CAS....